



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 18  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 26  
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 juin 2022

**Présents :** Christian DUMAS, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER.

**Absents excusés :**

Arnaud JEAN, ayant donné son pouvoir à Estelle MONTES,  
Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Magalie PIAT,  
Claude FLEURY, ayant donné son pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Michel PIRES,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,  
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.  
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER.

**Absents :**

Christine CABEZAS,  
Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h45

Secrétaire : Maël DIONG

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.22.048 – Créations de postes au 1er septembre 2022

**Christian DUMAS expose :**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Par dérogation et selon la nature des missions exercées, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation, aux besoins des services et au regard des missions exercées, le tableau des effectifs est modifié comme suit au 1er septembre 2022 :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi	Poste accessible par contrat
C	Administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif	100%	
C	Administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif	100%	
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%	L332-8

C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	57.14% - 20h hebdomadaires	L332-8
C	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	57.14% - 20h hebdomadaires	L332-8
A	Social	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	17.86% - 6h15 hebdomadaires	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	17.86% - 6h15 hebdomadaires	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	25.71% - 9h hebdomadaires	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	25.71% - 9h hebdomadaires	L332-8
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	25.71% - 9h hebdomadaires	L332-8
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	12.50% - 2h30 hebdomadaires	L332-8
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	55% - 11h hebdomadaires	L332-8
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	10% - 2h hebdomadaires	L332-8
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	40% - 8h hebdomadaires	L332-8
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35% - 7h hebdomadaires	L332-8
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	L332-8

Après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 7 juin 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ces dossiers et de procéder au recrutement.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **30 JUIN 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

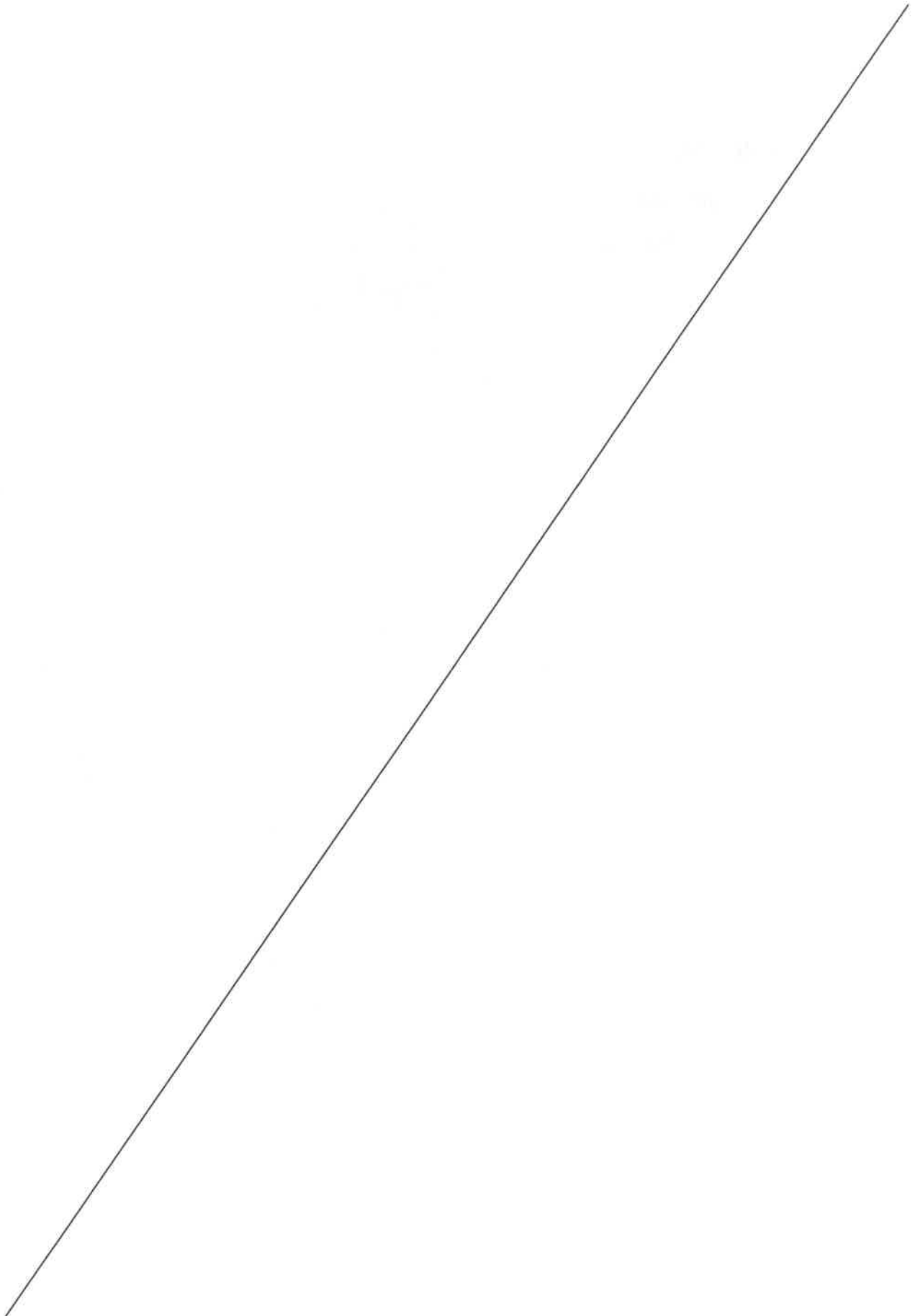
Publication le : **30 JUIN 2022**

Notification le : **30 JUIN 2022**





Le Maire

Christian DUMAS





-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE INGRE**

**Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_048
Date de la décision :	2022-06-27 00:00:00+02
Objet :	créations de postes au 1er septembre 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20220627-DL_22_048-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220627-DL_22_048-DE-1-1_0.xml	text/xml	906
Nom original :		
DL.22.048 -RH- Créations de postes au 1er septembre 2022.pdf	application/pdf	323305
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220627-DL_22_048-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	323305

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2022 à 14h34min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2022 à 14h34min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2022 à 14h34min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2022 à 14h34min28s	Reçu par le MI le 2022-06-30